



**Conseil Communal du 17 avril 2013**

**EXTRAIT DE PV**

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission désignée pour les travaux de réfection de Chapelle-sur-Moudon et le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide

- ✦ D'accepter les travaux de réfection, à Chapelle-sur-Moudon, d'un collecteur EC au lieu-dit la Montaz et d'un secteur routier de la rue du Casino
- ✦ D'accepter l'amendement stipulant que les dépenses occasionnées par les travaux soient financées par la trésorerie courante et comptabilisées comme une charge pour l'année 2013

Le Président

Didier Roulin

La Secrétaire

Lydiane Gilliéron